



Conseil général
de la Sarthe



Université des Maires de la Sarthe

Vendredi 20 juin 2014

Abbaye de l'Epau

Atelier transports

www.sarthe.com



Conseil général
de la Sarthe



Ordre du jour

- Quelques principes !
- Quelques chiffres !
- Les demandes d'arrêt
- Le règlement des transports scolaires
- Le passage à 4,5 jours
- Le Schéma d'accessibilité des transports
- Les réseau TIS
- Les Tads
- Les bonnes règles de fonctionnement

www.sarthe.com



Conseil général
de la Sarthe

Quelques principes -1

- **Le Conseil général a la compétence Transport hors des Ptus (Périmètre de transport urbain).**
- **Cette compétence s'applique aux transports scolaires, transport interurbains.**
- **Entre les deux périmètres c'est le département qui doit faire les liaisons**
- **Pour le transport des élèves handicapés (CLIS ULIS et +80%) le département est compétent même dans les Ptus**

www.sarthe.com



Conseil général
de la Sarthe

Quelques principes - 2

- **Le Conseil général organise et finance à 80% le transport des élèves d'un SIVOS (coût de l'accompagnateur compris)**
- **Le Conseil général finance à 50% le transport des primaires aux piscines**
- **Le service des transports organise sous la responsabilité du cabinet, les transports occasionnels (cross Ouest France, collège au cinéma, les chorallèges, etc...)**

www.sarthe.com



Conseil général
de la Sarthe

Quelques chiffres - 1

- 13088 collégiens / 9207 lycéens / 3200 primaires (Sivos compris)
- 16506 élèves sur les Transports scolaires / 4338 sur les lignes régulières / 1787 sur les lignes TER
- 440 circuits dédiés scolaires desservant 4000 arrêts (aller et retour)
- 15 lignes TIS avec 400 arrêts utilisées surtout par les lycéens

www.sarthe.com



Conseil général
de la Sarthe

Quelques chiffres - 2

- 516 élèves transportés par taxi dont 480 vers les classes spécialisées CLIS et ULIS
- 220 circuits effectués par 49 sociétés vers 84 établissements
- Coût de participation demandé pour 2014/2015 aux familles : 92 € par enfant et gratuité au 3^{ème} enfant
- Le coût réel pris en charge par le CG est proche de 1000 € par enfant donc participation de 10% pour les familles

www.sarthe.com




Conseil général
de la Sarthe




Quelques chiffres - 3

Domaine	montant
Transports scolaires	15 345 200 €
Abonnements TIS Sncf	2 430 000 €
Transports élèves Handicapés	2 700 000 €
DSP TIS + Mobili' Tis	6 829 300 €
Transports SIVOS	1 485 000 €
Transports Piscines	239 000 €

www.sarthe.com



Conseil général
de la Sarthe



Les demandes d'arrêt - 1

- **Toute demande d'arrêt scolaire TIS ou Sivos doit être faite par les familles auprès de la Mairie**
- **La Mairie a le droit de mettre des réserves sur cette demande (Meilleur connaisseur de son territoire)**
- **Un intervenant du secteur géographique étudie l'arrêt sur place**
- **La réponse est transmise à la Mairie**

www.sarthe.com



Conseil général
de la Sarthe

Les demandes d'arrêt - 2

- **En revanche, la responsabilité de création, de modification et de suppression d'un arrêt est de la responsabilité du CG**
- **Les raisons de refus de création sont de 3 ordres:**
 - Arrêt dangereux pour la prise en charge des enfants
 - Arrêt déjà existant à moins de 1 km
 - Obligation de rallonger le circuit de manière importante avec perte de temps et impact budgétaire important : 1 km = 2000 € par an
- **Possibilité de saisir cette demande sur le site du CG avant le 15 juillet pour traitement avant la rentrée**
- **Astuce afin de connaître les services passant par la commune**

www.sarthe.com



Conseil général
de la Sarthe

Le règlement des transports scolaires

- **Le règlement a été voté par l'assemblée départementale au BP2014 et est en ligne sur le site du CG www.cg72.fr**
- **Il précise les règles d'attribution du titre de transport, la gestion particulière des élèves scolarisés en Maternelle, en CLIS/ULIS, les cas d'attribution de la bourse pour les internes**
- **Les sanctions appliquées en cas d'indisciplines dans les transports scolaires**

www.sarthe.com



Conseil général
de la Sarthe

Le passage aux 4,5 jours

- Impact budgétaire fort pour les transports primaires surtout SIVOS : 1 journée de transport supplémentaire
- Contraintes horaires vis-à-vis des enchainements avec les autres établissements scolaires
- Accord PCG et Directeur académique pour prioriser les transports scolaires

www.sarthe.com



Conseil général
de la Sarthe

Le schéma d'accessibilité- 1

- La loi impose au Conseil général en tant qu'AOT de produire un SDA (schéma d'accessibilité des transports) qui devra être voté au BP2015
- Nous devons rendre accessible tous les cars TIS ainsi que les arrêts
- Les aménagements sur le territoire des communes devront être effectués sous maîtrise de la commune ou de la Comcom avec une participation du CG qui restera à définir

www.sarthe.com



Conseil général
de la Sarthe

Le schéma d'accessibilité- 2

- Un audit technique de tous les arrêts sera effectué cet été et une hiérarchisation des arrêts sera effectuée (fréquentation du point d'arrêt)
- Le CG a mis en place Mobili' Tis en 2005 TAD Pmr Certifié AFNOR qui rencontre un vif succès auprès des personnes handicapés à 80% (1400 adhérents avec 600 utilisateurs mensuels)
- 80% des cars interurbains sont accessibles en 2014 alors que la moyenne nationale est de 20%

www.sarthe.com




Conseil général
de la Sarthe


Le réseau TIS

- 14 lignes régulières vers La Mans
- 1 seule ligne transverse Sablé- La Flèche
- 993000 voyages annuels
- Des services express sur les lignes 12 et 16
- Tarif à 2,10 € depuis le 1^{er} janvier 2014
- Une billetterie innovante à l'étude, des cars WIFI sur la ligne 12, des consultations de la presse Lagardère sur la ligne 16
- Maintenance, entretien et affichage des 350 abribus départementaux

www.sarthe.com




Conseil général
de la Sarthe




Les Tads

- Le CG peut mettre en œuvre avec des communautés de communes volontaires des Tads (transport à la demande) dans le cadre de notre DSP des TIS
- 3 Tads fonctionnent en sarthe (Tad de l’huisne / Tad du Saosnois / Tad du Lucé)
- La communauté de communes prend à sa charge 50% des coûts de transport , le Cg prend à sa charge la centrale de mobilité pour les réservations et les autres 50%
- Les comcoms intéressées peuvent proposer un cahier des charges qui sera travailler en commun;

www.sarthe.com



Conseil général
de la Sarthe



Le schéma d’accessibilité- 2

- Un audit technique de tous les arrêts sera effectué cet été et une hiérarchisation des arrêts sera effectuée (fréquentation du point d’arrêt)
- Le CG a mis en place Mobili’ Tis en 2005 TAD Pmr Certifié AFNOR qui rencontre un vif succès auprès des personnes handicapés à 80% (1400 adhérents avec 600 utilisateurs mensuels)
- 80% des cars interurbains sont accessibles en 2014 alors que la moyenne nationale est de 20%

www.sarthe.com



Conseil général
de la Sarthe

Les bonnes règles de fonctionnement

- Le service des transports est toujours à votre écoute
- Visite sur place dès que nécessaire
- Transmettre les contraintes des travaux impactant le réseau scolaire et TIS
- Possibilité d'échanges avec les familles

www.sarthe.com



Conseil général
de la Sarthe

Fin de la présentation

**Je vous remercie de votre attention et le
service des transports est à votre disposition
pour tout renseignement.**

Chef de service Jean-Jacques Bougault

02 43 54 72 84 jean-jacques.bougault@cg72.fr

www.sarthe.com